

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue à huit clos, le lundi 16 mars 2020 à la salle du conseil à 19 h et à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M^{me} Nathalie Simard, M^{me} Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

Est absente M^{me} Suzy Lessard

5- AIDE FINANCIÈRE F.D.T. – AFFECTATION SOLDE DISPONIBLE

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est a confirmé qu'un montant de 5 174.89 \$ était disponible pour en faire la répartition.

Il a été conseillé de répartir les montants comme suit :

- Projet de la bibliothèque – 3 492.89 \$;
- Projet de Jardin communautaire – 1 682 \$.

62-03-20

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC Lac-Saint-Jean-Est une aide financière additionnelle de 3 492.89 \$ pour son projet « Modernisation de la bibliothèque » et une aide additionnelle de 1 682 \$ pour son projet « Jardin communautaire » dans le cadre du programme F.D.T. le tout en transférant le solde non versé pour le projet « Enseigne numérique ».

13- RAPPORT DES COMITÉS

Comité des finances

M. Pierre Boudreault dépose une demande d'aide financière reçue.

63-03-20

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat de quatre (4) billets pour l'activité bénéfique de la chorale Aquilon.

21- INSTALLATION CAMÉRAS DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX

La municipalité a planifié l'ajout de caméras de surveillance intérieures et extérieures pour divers bâtiments de la municipalité.

Trois soumissions ont été déposées au conseil, pour le travail de câblage, fourniture de certaines caméras et équipements.

Après analyse, il est recommandé d'accorder le contrat à BGM Informatique pour une somme de 3 960.70 \$.

64-03-20

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de fourniture et d'installation des caméras dans divers bâtiments municipaux à BGM Informatique pour un montant de 3 960.70 \$.

22- RAPPORT DE SOUMISSIONS DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE
SECTEUR EST – PHASE 1

Le rapport des soumissions concernant le développement domiciliaire secteur Est est déposé.

Voici la liste des soumissions reçues :

- 9036-6642 Fars Transport Dany Gagnon 961 540.73 \$
- Claveau et Fils inc. 1 268 777.08 \$
- Les Excavations G. Larouche inc. 919 798.85 \$
- Les Entreprises Siderco inc. 1 134 871.09 \$
- Excavation Boulanger inc. 926 188.16 \$
- Les Entreprises Rosario Martel inc. 959 891.78 \$
- Excavation Michel Paradis inc. 1 108 667.69 \$

Après analyse des soumissions, il est recommandé au conseil d'accorder le contrat à l'entreprise Les Excavations G. Larouche inc.

65-03-20

Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat du développement domiciliaire secteur Est à l'entreprise Les Excavations G. Larouche inc. pour un montant de 919 798.85 \$.

23- MANDAT INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DE TRAVAUX
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

Une offre de services a été déposée à la municipalité par la firme Norda Stelo pour les services de surveillance et support bureau dans le cadre du projet de développement résidentiel. Cette offre est au montant de 12 600 \$ plus taxes.

À noter que les services n'incluent pas la surveillance de chantier, laquelle sera exercée par les services techniques de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

66-03-20

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de la firme Norda Stelo pour les services de surveillance et support bureau dans le cadre du projet de développement résidentiel, au montant de 12 600 \$ plus taxes, conditionnellement à ce que la partie « surveillance bureau » couvre toute la période de construction et non seulement quatre (4) semaines.

24- FINANCEMENT EMPRUNTS RÈGLEMENTS NUMÉROS 2013-418
ET 2019-480 – RAPPORT DES SOUMISSIONS

Des soumissions ont été ouvertes au ministère des Finances pour le financement de divers emprunts de la municipalité. C'est Financière Banque Nationale Inc. qui a remporté l'appel d'offres.

Soumissions pour l'émission de billets.

Date d'ouverture :	16 mars 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec		
Montant :	177 000 \$	Date d'émission :	24 mars 2020

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 24 mars 2020, au montant de 177 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-271) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

15 100 \$	1.75000 %	2021
15 500 \$	1.80000 %	2022
15 900 \$	2.00000 %	2023
16 300 \$	2.15000 %	2024
114 200 \$	2.25000 %	2025

Prix : 98,00100 Coût réel : 2.71228 %

2- BANQUE ROYALE DU CANADA

15 100 \$	3.04000 %	2021
15 500 \$	3.04000 %	2022
15 900 \$	3.04000 %	2023
16 300 \$	3.04000 %	2024
114 200 \$	3.04000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 3.04000 %

3- CAISSE DESJARDINS DES CINQ-CANTONS

15 100 \$	3.46000 %	2021
15 500 \$	3.46000 %	2022
15 900 \$	3.46000 %	2023
16 300 \$	3.46000 %	2024
114 200 \$	3.46000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 3.46000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réel indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

67-03-20

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la municipalité de Saint-Gédéon accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 24 mars 2020 au montant de 177 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2013-418 et 2019-480. Ces billets sont émis au prix de 98.00100 pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Saint-Gédéon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 177 000 \$ qui sera réalisé le 24 mars 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2013-418	39 500 \$
2019-480	137 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2019-480, la municipalité de Saint-Gédéon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

68-03-20

À CES CAUSES, il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 24 mars 2020;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 24 mars et le 24 septembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	15 100 \$	
2022.	15 500 \$	
2023.	15 900 \$	
2024.	16 300 \$	
2025.	16 700 \$	(à payer en 2025)
2025.	97 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2019-480 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 24 mars 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

LES POINTS 26 ET 27 SONT REPORTÉS.

30- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 30, M^{me} Claire Girard propose la levée de l'assemblée.

Émile Hudon
Maire

Dany Dallaire
Directeur général